

## **L'héritage des voix des filles de Tsélofrad**

Elles s'approchent ... Mahela, Noa, Hogla, Milka et Tirtsa ... «Elles se rapprochent» dit la tradition orale du Midrash, en se réconfortant les unes et les autres, songeant que si les hommes soutiennent les hommes, la bonté de Dieu s'attache à tout un chacun sans discrimination de sexe. Elles ? Les cinq filles de Tsélofrad, cet homme de la tribu de Ménaché, mort, sans fils, dans le désert du Sinäi. Elles se tiennent debout devant Moïse et elles réclament, en tant que femmes, leur part d'héritage dans le partage de la Terre d'Israël alors pays de Canaan que les Hébreux s'approprient à conquérir. «Donne-nous une possession au milieu des frères de notre père» demandent-elles.

Il en fallait du courage pour se présenter devant la tente où siégeaient Moïse, tous les dignitaires et l'Assemblée d'Israël dans un lieu où *a priori* elles n'étaient pas convoquées et soumettre leur requête. Quoi ? La Torah n'avait pas prévu ce cas-là ? Si un homme meurt sans fils, est-ce que ses filles héritent ? Apparemment non, ou plutôt oui ... Le silence vaut pour acquis ... point d'héritage pour les femmes. Il en aurait été ainsi si les filles de Tsélofrad n'avaient pas parlé ... et si elles n'avaient pas été écoutées ... Mais comment ont-elles exprimé leur demande et sont-elles arrivées à convaincre Moïse de se pencher sur leur cas et par là même sur celui de toutes les femmes d'Israël ? La question est importante pour moi, qui, comme d'autres, cherche à œuvrer, dans la part de responsabilité qui incombe à chaque Juif(ve), à davantage d'équité dans le monde?

Le Talmud souligne qu'elles furent «sages» car elles se présentèrent au bon moment et «instruites» car elles usèrent avec finesse et connaissance de l'interprétation de la loi. En effet, dirent-elles à Moïse, selon la loi du Lévirat, (que Moïse justement enseignait à ce moment-là), notre mère veuve qui n'a pas eu de garçon n'a pas été obligée d'épouser son beau-frère, car elle a eu des filles. «Si nous sommes considérées comme l'équivalent d'un fils (dans la loi du Lévirat) qu'on nous fasse hériter en conséquence (que cette équivalence soit ici appliquée aussi pour l'héritage) ; sinon (si nous ne comptons pas) que notre mère épouse son beau-frère (comme la loi du Lévirat l'oblige pour une femme veuve sans enfants...) !». Echec et mat ! Moïse ne sait quoi répondre et fait rarissime pour n'être arrivé que peu de fois au cours de ces quarante ans d'initiation à la loi divine, il se tourne vers Dieu pour savoir quoi faire ! Et Dieu répond «Les

filles de Tsélofrad parlent juste» - elles ont droit à leur héritage. Le Midrash précise que Dieu ajoute : «'ainsi est-ce écrit devant mes yeux', ce qui nous apprend que leur œil (de ces femmes) ont vu ce que l'œil de Moïse n'avais pas vu !». Cette égalité avec les hommes que réclamaient ces femmes étaient donc non seulement juste mais encore invisible aux yeux de tous. Combien de lois, rendant justice aux femmes sont ainsi écrites devant Dieu dans le ciel et attendent d'être révélées, grâce à l'action des unes et le soutien des autres ?!

C'est pourquoi cet épisode, que je ne me lasse pas d'étudier d'une année à l'autre, est pour moi le paradigme d'un engagement et d'une espérance. Engagement, car les filles de Tsélofrad ont eu le courage, l'audace et l'intelligence du cœur et de l'esprit de se battre pour lutter contre une inégalité et espérance parce que leur juste requête a été entendue. Sensible à leurs arguments autant qu'à l'éthique de leur revendication, l'attitude de Moïse pourrait, une fois de plus, servir d'exemples pour tous.

S'il n'y avait eu les filles de Tsélofrad, il aurait, sans doute, été plus difficile pour d'autres femmes, à l'intérieur du judaïsme, même soutenues par des compagnons (des maris, des fils, des frères, des oncles) d'œuvrer à l'équité.

Les femmes pourraient-elles étudier aujourd'hui pleinement la Torah sans l'implication de Sarah Schnierer et du Hafetz Haïm ? Le Talmud ? sans l'engagement du rabbin J.B. Soloveitchik et celui de Malka Bina, directrice de Matan ? Au mois d'Av de l'année dernière, en 5772, pour la première fois dans l'histoire juive, des groupes de femmes ont célébré, après 7 ans et demi, la fin de leur étude quotidienne de tout le Talmud ... Pourraient-elles siéger dans des conseils religieux municipaux sans le combat de Léah Shakdiel ou accompagner comme Rivka Lubitsch ou Rachel Levmore, en tant qu'avouées rabbiniques, d'autres femmes en attente de leur divorce religieux (*guet*) ? Pourrions-nous même nous asseoir où nous le souhaitons dans les bus publics en Israël si Naomi Ragen ou Anat Hoffman ne s'étaient mobilisées auprès de la Cour Suprême ?

S'il y n'avait pas eu des premières, il n'y aurait eu que des dernières ou presque, parce que des cohortes de femmes auraient quitté un judaïsme dans lequel elles auraient eu le sentiment de ne pas avoir eu leur place. Elles seraient allées chercher ailleurs, à l'extérieur, ce qu'elles n'auraient pas trouvé à l'intérieur. Elles se seraient appelées alors, Rosa Luxembourg (révolutionnaire) ou Emma Goldman (féministe).

Je serai, quoi qu'il en soit, honorée de recevoir les unes comme les autres - Déborah la juge et la prophétesse, comme Susan Sontag, l'intellectuelle juive new yorkaise, Regina Jonas la première femme rabbin qui, après avoir réconforté ses frères et sœurs juifs au camp de Theresienstadt, a été déportée à Auschwitz, Bertha Pappenheim, l'une des premières patientes de Freud, qui lutta contre la prostitution et la traite des femmes à l'intérieur des communautés juives ou la féministe socialiste Clara Zetkin - comme invitées (*oushpazot*) dans ma tente de Souccot, après les convocations des jours redoutables, car à mes yeux, toutes font partie du «*Klal Israël*» (communauté d'Israël).

Mais avant les fêtes de Souccot, il y a le son du *shoffar* – ce moment où l'âme est convoquée dans la fulgurance du son de la corne de bélier et se présente devant le Créateur, habitée de toutes celles et de tous ceux qui ont participé à son amélioration spirituelle. Je ne peux alors qu'être reconnaissante aux filles de Tsélofrad qui ont parlé avec courage, solidarité, confiance, détermination, érudition en usant de la rhétorique de la loi et de manière à être entendues. Si elles ne l'avaient fait, quel aurait été notre héritage ?

**Dr Sonia Sarah Lipsyc**

Sources : *Nombres* 27;1-8, Traité *Baba Batra* 120a du Talmud de Babylone, Midrash *Siffri* sur le péricope Pinhas du livre des *Nombres*.